

De: mmeunier@ville.montreal.qc.ca

Envoyé: 9 juillet 2014 14:55

À:

Cc: lamine.diallo@ville.montreal.qc.ca; mfrenette@ville.montreal.qc.ca; alemieux@ville.montreal.qc.ca; mmalo@ville.montreal.qc.ca; hugo.st-denis@ville.montreal.qc.ca

Objet: RE: [DIS] Chute à neige Riverside (N/Réf. 7316-06-01-65260-19)

Bonjour

Voici nos réponses à votre demande de renseignements concernant l'objet en titre :

1. Le calendrier de réalisation des travaux. Veuillez faire la coordination avec la Direction de l'épuration des eaux usées pour le besoin d'opération de la station d'épuration et pour planifier les travaux en même temps que l'enlèvement des cintres, afin de minimiser l'impact sur le milieu récepteur et les déversements dans l'environnement;

Suite à une rencontre avec les responsables de l'ingénierie de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) le 26 juin 2014, il a été convenu que les travaux d'enlèvement des cintres seront exécutés en même temps que les travaux de construction de la chute à neige. L'intercepteur sud sera fermé durant le travaux d'enlèvement des cintres seulement. Les collecteurs Riverside et Du Havre, quant à eux, seront fermés durant tous les travaux.

2. Nous indiquer :

- le secteur de l'intercepteur sud-est qui sera fermé et les ouvrages de surverse affectés;
- la durée de la fermeture de l'intercepteur;
- le volume d'eaux usées qui sera déversé durant cette période et l'impact sur les fréquences de débordement aux ouvrages de surverses affectés;

Des renseignements détaillés concernant l'intercepteur vous seront transmis le 30 septembre 2014 par les responsables de la DEEU.

3. Décrire le mode d'opération de la chute de neige, par rapport à la capacité hydraulique dans ce secteur de l'intercepteur sud-est. Y a-t-il une vanne pour optimiser le débit d'eaux usées dans l'intercepteur pendant l'utilisation de la chute ou en opération normale, afin d'éviter des problèmes de refoulement ou des débordements?

Vous trouverez ci-joint le devis descriptif d'exploitation et d'entretien de la chute à neige :

4. Évaluer le risque lié à la possibilité d'un blocage de la neige dans l'intercepteur lors de l'utilisation de la chute;

Notre évaluation du risque nous indique que celui-ci sera faible compte tenu que seuls des camions 10 et 12 roues seront autorisés à déverser de la neige dans cette chute, et ce, en raison de l'exiguïté des lieux. Pour les chutes autorisant des camions semi-remorques, les blocages demeurent peu fréquents et n'affectent que très temporairement l'écoulement de l'eau dans l'intercepteur.

5. Les plans signés/scellés à l'échelle indiquée sur les plans;

Les plans signés/scellés vous seront transmis en octobre 2014.

6. Un programme d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement de la chute à neige ;

Voir la réponse de la questions 3.

7. Indiquer s'il y aura d'entreposage temporaire de neige sur le site;

Il n'y aura pas d'entreposage de neige sur le site.

8. Une étude de caractérisation de phase I (et phase II si nécessaire);

Une étude de caractérisation des sols phases I et II vous sera transmise en septembre 2014.

9. Selon l'étude préliminaire de faisabilité, le projet nécessite une modification du règlement de zonage de l'arrondissement Le Sud-Ouest, afin de permettre l'élimination de neige dans ce secteur. Veuillez nous indiquer si la modification a été faite;

La modification de zonage a été faite. Vous trouverez ci-joint la résolution CA13 220027 :

10. Vérifier auprès de Environnement Canada si d'autres autorisations ou permis ne sont pas nécessaires de leur part.

Des démarches auprès de cette instances seront entreprises lorsque nous auront les informations de la DEEU à la question 2.

Cordiales Salutations,

Michel Meunier, ing.

Service de la concertation des arrondissements
Ville de Montréal

425 Place Jacques-Cartier
1^{er} étage, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 3B1
Téléphone : 514-872-5640
Courriel : mmeunier@ville.montreal.qc.ca

Montréal 

De :
A : <mmeunier@ville.montreal.qc.ca>,
Date : 2014-06-20 09:16
Objet : [DIS] Chute à neige Riverside (N/Réf. 7316-06-01-65260-19)

2014-07-22

Bonjour Monsieur Meunier,

Nous donnons suite à votre demande reçue le 28 avril 2014, concernant le projet mentionné ci-dessus.

Lors de l'analyse de votre demande, nous avons constaté l'absence de certains renseignements nécessaires à l'évaluation de votre projet et de ses conséquences sur l'environnement, notamment :

1. Le calendrier de réalisation des travaux. Veuillez faire la coordination avec la Direction de l'épuration des eaux usées pour le besoin d'opération de la station d'épuration et pour planifier les travaux en même temps que l'enlèvement des cintres, afin de minimiser l'impact sur le milieu récepteur et les déversements dans l'environnement;
2. Nous indiquer :
 - le secteur de l'intercepteur sud-est qui sera fermé et les ouvrages de surverse affectés;
 - la durée de la fermeture de l'intercepteur;
 - le volume d'eaux usées qui sera déversé durant cette période et l'impact sur les fréquences de débordement aux ouvrages de surverses affectés;
3. Décrire le mode d'opération de la chute de neige, par rapport à la capacité hydraulique dans ce secteur de l'intercepteur sud-est. Y a-t-il une vanne pour optimiser le débit d'eaux usées dans l'intercepteur pendant l'utilisation de la chute ou en opération normale, afin d'éviter des problèmes de refoulement ou des débordements?
4. Évaluer le risque lié à la possibilité d'un blocage de la neige dans l'intercepteur lors de l'utilisation de la chute;
5. Les plans signés/scellés à l'échelle indiquée sur les plans;
6. Un programme d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement de la chute à neige ;
7. Indiquer s'il y aura d'entreposage temporaire de neige sur le site;
8. Une étude de caractérisation de phase I (et phase II si nécessaire);
9. Selon l'étude préliminaire de faisabilité, le projet nécessite une modification du règlement de zonage de l'arrondissement Le Sud-Ouest, afin de permettre l'élimination de neige dans ce secteur. Veuillez nous indiquer si la modification a été faite;
10. Vérifier auprès de Environnement Canada si d'autres autorisations ou permis ne sont pas nécessaires de leur part.

Nous vous invitons à nous transmettre les documents et les renseignements précités avant le **21 juillet 2014**. Sur réception de ceux-ci, nous pourrions poursuivre l'analyse de votre demande.

Il se peut que cette analyse exige que nous communiquions ultérieurement avec vous pour vous demander des renseignements supplémentaires requis pour évaluer les conséquences de votre projet sur l'environnement et juger de son acceptabilité environnementale et légale.

Cordialement,

*Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
5199 Sherbrooke Est, bureau 3860, Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone: 514-873-3636*